



DÉVELOPPEMENT DURABLE

**EN 2025,
L'ENSEMBLE DE L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC SERA ÉQUIPÉ DE LED**

Page 12



SÉCURITÉ

Création d'un poste
d'agent de surveillance
de la voie publique

[Page 4](#)



COUR PRÉ SAINT JEAN

En cours
de verdissement

[Page 7](#)



NOUVELLE GENDARMERIE

Le permis de construire
sera déposé fin 2024

[Page 8](#)

JOURNAL MUNICIPAL
Édition annuelle
Décembre 2024



« Plus proche pour mieux vous comprendre »

Encore une année riche d'événements et de rencontres ! Nous avons une très grande chance de vivre dans cette commune où les associations sont très actives. Je tiens à remercier chaleureusement les nombreux bénévoles pour leurs engagements sans relâche pour animer notre village et offrir un large panel d'activités.

Nous avons accueilli avec plaisir le monde agricole lors du comice, la fête du 14 juillet et les jeux intervillages ont été également des moments exceptionnels.

Nous sommes tous concernés par la persistance de l'inflation et la commune n'y échappe pas avec des prestations de services qui continuent d'augmenter. Malgré cela, le choix est de ne pas augmenter l'imposition communale, mais bien de contenir les dépenses tout en poursuivant les nombreux projets. Vous pourrez en prendre connaissance dans ce bulletin. Ils sont de toutes natures et pour toutes les générations, de la rénovation du terrain de boules à la mobilité douce prévue pour relier le secteur des Bottières, la création d'un jardin ressourçant, la restructuration de la cour de la maison des associations, la rénovation des toilettes publiques et bien d'autres.

Après avoir renoué les liens avec la commune italienne de Novalesa, la prochaine étape sera un jumelage officiel en 2025. J'espère que ce rapprochement des deux communes permettra des échanges entre habitants, mais surtout entre les écoles.

Je souhaite continuer à venir à votre rencontre dans les différents hameaux, ces moments d'échanges en toute simplicité sont très enrichissants.

Je reste toute l'année à votre écoute avec l'équipe municipale.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne lecture de ce bulletin municipal.

Bien à vous,

Votre Maire,
Claudine Tavel

Vœux de la municipalité
vendredi 10 janvier 2025 à 19 h
à la salle polyvalente.

ENCORE UN 14 JUILLET MÉMORABLE

Comme en 2023, la journée a été lancée par la traditionnelle brocante organisée par le basket club avec le soutien de la commune. La journée s'est poursuivie avec la parade du groupe des danseurs de l'île de Guam et le défilé des ORNI (Objets roulants non identifiés), pilotés par le comité des fêtes de Novalaise qui organisa ensuite le bal. La soirée s'est poursuivie avec le défilé des pompiers et le feu d'artifice de la commune. Les commerçants de Novalaise ont assuré, toute la journée, la restauration des habitants et touristes venus nombreux ce jour-là dans le village ! ■



COMICE AGRICOLE : 2^e ÉDITION

Pour sa deuxième édition à Novalaise, le comice agricole de l'avant-pays savoyard s'est tenu le 28 juillet, sur le parking de la salle polyvalente. Un rendez-vous devenu incontournable où les agriculteurs présentent leurs métiers aux nombreux habitants, élus et même aux touristes en cette période estivale. ■



À LA RENCONTRE DES HABITANTS

Trois rencontres avec les habitants de Novalaise ont été programmées cette année par Claudine Tavel : le 19 juin pour le secteur de l'Épinette, le 26 juin pour le secteur des Giffards et le 2 juillet pour le secteur de la Fatta. Ces rencontres, débutées en 2022, permettent des échanges de qualité avec les habitants et leurs préoccupations « très locales ». Elles se poursuivront en 2025 pour les secteurs qui n'ont pas encore reçu l'équipe municipale. ■



INTERVILLAGES : DÉFENDEZ NOS COULEURS !

Les jeux 2024 étaient organisés à Novalaise, le 31 août. Les participants des communes d'Ayn, Dullin, Gerbaix, Marcieux, Nances, Saint-Alban-de-Montbel, Lépin-Le-Lac et Novalaise sont venus nombreux défendre les couleurs de leurs villages. Victoire de Dullin chez les adultes et Nances chez les enfants. ■



BIENVENUE

Le 6 septembre, Claudine Tavel et les élus ont accueilli les nouvelles familles résidantes sur la commune. L'occasion de présenter les services et équipements du territoire. Florence Chalifour, présidente de l'AEL, a présenté les services proposés par l'association, avant de partager un moment convivial autour d'un apéritif dinatoire. ■





SÉCURITÉ

Mathieu Nicollet, notre nouvel agent de surveillance de la voie publique

Mathieu Nicollet, 37 ans, est depuis le 7 octobre le nouvel Agent de surveillance de la voie publique.



« Je suis une personne investie, qui aime que les choses soient bien faites, j'apprécie le contact régulier avec les habitants de la commune dont j'ai un retour positif sur ma présence. »

D'une manière générale, un Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) assure des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Il patrouille sur tout le territoire communal pour repérer et signaler tout dysfonctionnement d'usage ou de matériel sur l'espace public.

S'ajoutent, entre autres, à ces missions, la gestion des animaux errants, blessés ou morts, la mise en sécurité

des cérémonies et manifestations organisées par la Commune, la veille des incivilités sur les marchés des mercredis et dimanches et sur les parcs de détente, durant la saison estivale.

Les toutes premières interventions de Mathieu Nicollet concernent la sécurisation aux abords des écoles et les incivilités sur la voie publique. D'abord au service de la population, ses actions en la matière sont dans un premier temps pédagogiques... et l'accueil est à 90 % positif !

Par ailleurs, sur notre territoire rural, entre lac, forêt et terres agricoles, les sujets ne manquent pas et il est important d'être vigilant pour préserver le respect des droits de la nature.

Présent depuis trois ans en tant que garde saisonnier à la réserve naturelle régionale du Lac d'Aiguebelette, Mathieu Nicollet a su en saisir les enjeux.

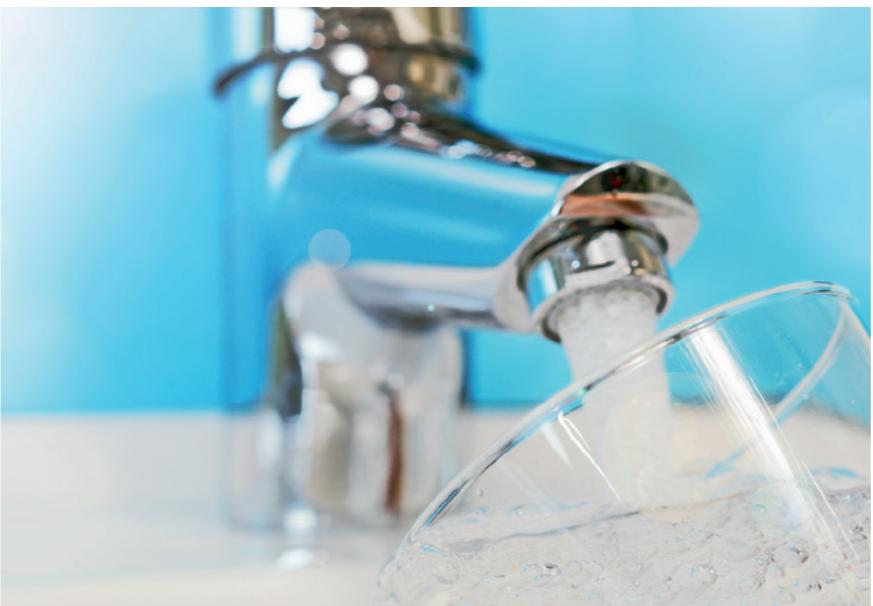
Afin de lui donner les droits de police de l'environnement, son poste évoluera vers celui de garde champêtre. ■



RÉSEAU D'EAU POTABLE

Moderniser le réseau avant de transférer la compétence

Les travaux de modernisation du captage du Fontanet et de mise en place d'une gestion automatique pour l'utilisation du pompage depuis le lac d'Aiguebelette ont été achevés fin 2024. L'équipe municipale tenait à mener à terme ces deux projets avant le transfert de la compétence eau potable au Syndicat des eaux du Thiers.



La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit d'intégrer aux compétences obligatoires des communautés de communes la gestion de l'eau et de l'assainissement avant le 1^{er} janvier 2026. Même si une proposition de loi visant à abroger cette obligation devrait être prochainement votée, l'équipe municipale souhaite poursuivre la démarche de transfert initiée début 2024.

Cette démarche vise plusieurs objectifs : • assurer une cohérence dans la gestion de l'eau potable au niveau de l'ensemble du territoire de l'avant-pays savoyard, • profiter des compétences techniques et administratives d'un syndicat,

• bénéficier des financements de l'agence de l'eau pour les études et les travaux ; ces subventions n'étant plus accessibles aux communes conservant la compétence.

Elle s'inscrit également dans une logique d'évolution. Novalaise est intégrée au périmètre du schéma directeur du syndicat des eaux du Thiers. Ce syndicat intervient sur la commune pour les travaux d'entretien et de réparation. Certaines propriétés de la commune étant raccordées au réseau appartenant au syndicat.

Novalaise rejoindra donc le syndicat des eaux du Thiers en 2025. ■

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

CE QUI CHANGE POUR VOUS

À compter du 1^{er} janvier 2025, la compétence eau potable est transférée au Syndicat des eaux du Thiers.

À cette date, le syndicat sera donc votre interlocuteur pour tout ce qui concerne l'entretien du réseau, la relève des compteurs et la facturation.

Concrètement, ce qui change :

- un contrat d'abonnement à souscrire (il vous sera transmis au cours du 1^{er} trimestre 2025),
- l'émission de deux factures par an :
 - une facture de solde au 31 mars avec six mois d'abonnement + le solde de la consommation annuelle,
 - une facture d'acompte au 30 septembre avec 40 % d'acompte de la consommation annuelle + six mois d'abonnement,
- des modalités de paiement élargies :
 - les modalités de paiement classiques : chèque bancaire, espèces (au Trésor Public de Pont-de-Beauvoisin Savoie, limité à 300 €), virement bancaire ou paiement en ligne (via le site www.payfip.gouv.fr),
 - prélèvement à l'échéance au moment des deux factures annuelles,
 - prélèvement mensuel sur neuf mois avec le solde le dixième mois.

Une note d'information détaillée vous sera adressée en début d'année 2025. ■





SALLE POLYVALENTE

PREMIÈRES ESQUISSES

DU BÂTIMENT RÉHABILITÉ

Construite en 1994, la salle polyvalente nécessite d'importants travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et de réaménagement des espaces intérieurs.

Suite au diagnostic réalisé en juin 2024, l'atelier ANKHA, architecte du projet, a présenté au conseil municipal la composition générale du projet ainsi que les esquisses de l'extension destinée à recevoir le nouvel espace d'accueil. Ces premiers rendus ont permis d'affiner les positions et surfaces des différents espaces.

Ce projet est mené en coordination avec celui d'installation d'ombraries photovoltaïques sur les bâtiments communaux. ■



EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE .

SIGNALÉTIQUE

VOUS ÊTES SUR LE BON CHEMIN !

Une nouvelle signalétique plus lisible et homogène a été installée sur les axes routiers principaux du centre-bourg : route du Lac, route du Col de l'Épine et avenue d'Albens. Elle permet de mieux flécher l'accès aux différents bâtiments, structures, parkings, toilettes publiques, et autres lieux de la commune.

Une seconde phase est en cours de préparation pour une pose en 2025. ■



ROUTES DE MARCIEUX ET DU COL DE L'ÉPINE

Des voiries partagées en toute sécurité

ISAGEO, le cabinet de maîtrise d'œuvre en charge des études du réaménagement des routes de Marcieux et du Col de l'Épine a présenté ses conclusions au conseil municipal et en réunion publique.

Les aménagements proposés ont été définis en fonction des référentiels édités par le Département de la Savoie et le CEREMA¹, des préoccupations des riverains exprimées en réunion de concertation et des objectifs fixés par la commune : améliorer la sécurité, réduire la vitesse, aménager un espace dédié au mobilités actives, reconfigurer les intersections problématiques, enfouir les réseaux aériens existants et reprendre la canalisation d'eau potable.

Un comptage réalisé route de Marcieux du 1^{er} février au 30 avril 2024 a fait ressortir un trafic journalier moyen de 225 véhicules roulant à 43 km/h. Le trafic vélo attendu est inférieur à 750 cyclistes par jour.

À partir de ces données, les référentiels du CEREMA et du Département préconisent un usage mixte de l'espace ; le volume de circulation ne justifiant pas les coûts induits par la création d'une piste cyclable dédiée.

Ce principe général a donc été retenu. Le conseil municipal a toutefois souhaité agir sur les vitesses de circulation des véhicules à moteur et offrir un espace dédié pour la circulation des piétons et des enfants à vélo.

L'aménagement intégrera donc quatre dispositifs de type écluse avec by-pass vélo et deux chicanes. La vitesse sera abaissée à 30 km/h et un éclairage public sera mis en place. ■



¹ Le CEREMA est un établissement public qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des politiques publiques d'aménagement et de transport.

COUR PRÉ SAINT JEAN

En cours de verdissement

Annoncé en 2023 dans le bulletin municipal, le réaménagement de la cour Pré Saint Jean est en cours.



Parti d'une page blanche avec comme ligne directrice le bien-être des occupants de la salle, l'intégration de cet espace dans le centre-bourg, la préservation de la biodiversité et la possibilité d'utiliser cet espace pour des manifestations, plusieurs membres de la commission espaces verts ont eu à cœur de proposer différentes solutions, en gardant l'esprit « cour d'école » accessible à tous. Le plan final établi, les travaux ont pu commencer avec notamment :

- la réfection des murs de l'enceinte et de la clôture,
- le remplacement de l'enrobé par de la terre végétale permettant un engazonnement de l'espace,
- la création d'un cheminement en béton désactivé et pavé en pierres naturelles, accessible aux personnes à mobilité réduite,

« Nous vous donnons rendez-vous au printemps pour découvrir ce nouvel aménagement et profiter de cet espace convivial et de rencontres. »



CHEMIN DE TARDEVAIX

EXPÉRIMENTATION

D'UNE CIRCULATION À SENS UNIQUE



La municipalité va lancer prochainement une expérimentation de voie à sens unique sur le chemin de Tardevaix. Il s'agit de répondre aux préoccupations des habitants de ce chemin et plus généralement de ceux du secteur de l'Épinette : vitesse excessive, croisement difficile et trafic croissant sur ce chemin. L'objectif est de garantir la sécurité, de préserver la qualité de vie et la tranquillité et de favoriser une mobilité apaisée.

Pour la durée de l'expérimentation, la circulation se fera en sens unique dans le sens montant depuis le croisement entre les routes du col de l'Épine et de Nances. Un contresens pour les cyclistes et les piétons sera autorisé. Un retour d'expérience des habitants sera organisé à la suite de l'expérimentation. ■

CHEMIN DU COL DE LA CRUSILLE

CIRCULATION INTERDITE AUX VÉHICULES

Pour assurer la tranquillité et la sécurité des randonneurs, le chemin rural qui relie les cols de la Crusille et du Banchet est désormais interdit à tout véhicule motorisé, sauf pour les ayants droit. Une barrière amovible est installée de part et d'autre du chemin. ■





TOILETTES PUBLIQUES

LES TRAVAUX DE RÉFLECTION
SE POURSUIVENT

Après les sanitaires du Champ de Foire en 2023, ce sont ceux du Presbytère qui ont fait l'objet d'une rénovation complète : remplacement de la cuvette, revêtement de sol et murs, système de nettoyage, porte sécurisée...

Un bloc sanitaire cabine, doublé d'un urinoir vient d'être installé sur le parking de la Fatta. Cette cabine sécurisée et fonctionnelle est accessible à tous publics. ■



ESPACES VERTS

L'AMÉNAGEMENT
DES RONDS-POINTS SE POURSUIT

Après les travaux du rond-point de l'entrée principale du village, celui de la Grange de l'Épine et de la Crusille vont, à leur tour, bénéficier de travaux d'aménagement et d'embellissement. ■



NOUVELLE GENDARMERIE

Le permis de construire sera déposé fin 2024

Face à l'augmentation et aux besoins de la population dans l'avant-pays savoyard, une nouvelle brigade de gendarmerie fixe a été créée sur la commune afin de renforcer le maillage territoriale des forces de l'ordre.

Le permis de construire de la nouvelle caserne et des logements des gendarmes a été déposé en fin d'année 2024.

Cette opération s'inscrit le long de la route du Col de l'Épine dans la continuité du projet des logements séniors.

Trois bâtiments vont être construits : le premier regroupe 14 logements, le second 12 logements et le troisième accueille la gendarmerie et ses services.

Mélant modernité et traditionalisme, le parti-pris architectural s'inspire des constructions avoisinantes, notamment dans le choix des matériaux et des teintes retenus. ■



HAMEAU DES BOTTIÈRES

Une liaison douce pour relier le centre-bourg

Après l'élaboration du plan de mobilités de Novalaise il y a deux ans et la réalisation du chemin piétonnier sur le secteur des Giffards l'année dernière, la commission mobilités a travaillé cette année sur la création d'une liaison douce reliant le centre-bourg au hameau des Bottières.



Les études d'avant-projet ont été conduites avec le Syndicat mixte de l'avant-pays savoyard (SMAPS), l'agence écomobilité et le Département de la Savoie dans le respect des orientations de la charte du parc naturel régional de Chartreuse.

Quatre objectifs ont été retenus pour cet avant-projet :

- valider le tracé qui s'étendra du croisement de la route du Banchet et de Vaizieux jusqu'à la route des Bottières et l'allée des Biolles,
- préciser les contraintes techniques, environnementales, foncières et économiques,

- proposer des solutions techniques,
- confirmer la faisabilité de l'opération.

Les aménagements de voirie et des chemins ruraux permettront une liaison piétonne et cyclable douce en toute sécurité.

Après la présentation de l'avant-projet, le conseil municipal a délibéré favorablement pour missionner un maître d'œuvre afin de finaliser les études et lancer travaux avant l'été 2025.

Une réunion publique permettra d'échanger avec les riverains et les usagers. ■

DÉPLACEMENTS

Vers plus de bus et trains !

Pour développer les transports collectifs, la CCLA est partenaire du Service Express Régional Métropolitain de Chambéry (SERM), un dispositif soutenu par l'État pour définir sur le moyen/long terme des services de mobilité plus performants afin de désengorger l'accès aux agglomérations.

Dans ce cadre, l'objectif est notamment de développer des lignes de bus à haute fréquence, favoriser l'intermodalité avec le vélo et le covoiturage, et à terme augmenter le cadencement des trains. L'étude de préfiguration du SERM va se poursuivre pendant toute l'année 2025 pour définir les besoins de transports collectifs et intermodaux du territoire. Après la phase d'étude viendra la phase de projet avec la recherche de financements et la mise en œuvre de nouveaux services avec nos partenaires. ■



Voie verte cyclable Novalaise-Lac

Le projet de voie verte cyclable entre Novalaise et le Lac est en bonne voie. La réalisation de ce tronçon entre dans le cadre du projet régional de Véloroute des Cinq Lacs qui se matérialise actuellement sur notre territoire par la construction d'un nouveau tronçon entre la Plage du Sougey et Lépin-Le-Lac. Le financement des travaux sera assuré par la Région et le projet devrait voir le jour en 2027. ■



RÉSEAU DE CHALEUR

Une étude de faisabilité est en cours

La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments publics équipés de chaudières au fioul vétustes. Ajoutés à ces bâtiments, les projets de construction à venir (résidence senior, gendarmerie, rénovation du collège et du gymnase...) ont fait apparaître la nécessité d'explorer les possibilités de mutualisation des moyens de chauffage utilisant des énergies renouvelables.

Une première note d'opportunité réalisée en avril 2024 par l'ASDER (Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables) proposait trois scénarios de réalisation d'un réseau de chaleur.

Suite à cette note, la commune a retenu un prestataire chargé de conduire une étude de faisabilité avec pour objectifs de :

- mettre à jour les données de consommations des bâtiments,
- vérifier le potentiel des énergies renouvelable et de récupération (ENR&R) sur la commune,
- déterminer les scénarios pertinents pour la mise en place d'un réseau de chaleur,
- valider la faisabilité technico-économique du projet.

En fonction des résultats de cette étude, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre de conception et d'exécution sera lancée au premier trimestre 2025. ■



Un réseau de chaleur consiste à distribuer de la chaleur produite de façon centralisée à un ensemble de bâtiments via un réseau de canalisations dans lesquelles la chaleur est transportée par un fluide caloporteur (vapeur ou eau chaude).



BOULODROME DE LA FATTA

Une rénovation complète pour un lieu inclusif et convivial

Datant de 1976, le boulodrome extérieur de La Fatta, bénéficie d'une importante rénovation.



La réhabilitation complète de ce lieu sportif, à l'entrée nord du village a débuté par la réfection du cheminement sécurisé reliant le parking Fatta au centre-bourg.

La toiture de la partie buvette sera entièrement refaite et un bardage sera posé sur les murets de la terrasse. Les grillages et les poutrelles des jeux seront changés et les terrains nivellés. L'éclairage sera remplacé par des leds à basse consommation d'énergie.

Afin que tous puissent accéder à ce lieu sportif et convivial, un élévateur sera installé pour pallier la forte dénivellation avec le parking. Quatre frênes atteints de la maladie chalarose ont dû être abattus pour sécuriser cet espace fréquenté.

Un bloc sanitaire répondant aux normes PMR sera implanté au niveau du parking. Il sera ainsi à proximité de l'aire de jeux, du départ des sentiers de

randonnée et visible depuis la route pour les personnes traversant le village. L'ensemble des aménagements sera achevé début 2025. ■



« Un lieu qui, une fois les travaux terminés, se voudra inclusif, convivial et adapté. »

SERVICE À LA POPULATION

La CCLA aménage un pôle social

Les travaux d'aménagement du pôle social débuteront début 2025 pour une livraison au printemps 2026. Il sera situé au niveau du centre socioculturel AEL et du multi-accueil.

Il s'agit pour la CCLA d'un projet important qui vise à répondre aux besoins des familles en termes de garde « petite enfance » et à créer une unité de lieu qui facilitera l'accès aux services et les démarches des habitants. Le futur pôle social permettra de regrouper :

- le service multi-accueil (crèche pour les 0-3 ans) qui passera de 12 à 18 places,
- les espaces d'accueil et de travail du centre socioculturel AEL,
- des bureaux qui accueilleront, notamment, les permanences des services sociaux du département (assistante sociale, PMI), la direction du CIAS, le relais petite enfance, la référente familles,
- un local jeunes. ■



VUE D'ENSEMBLE DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES INTERCOMMUNALES

Construction d'une halle multisports et d'une piste d'athlétisme

Pour répondre à la forte croissance démographique, au dynamisme associatif et favoriser la pratique sportive, la CCLA a engagé, sur une période de 10 à 15 ans, un projet d'aménagement d'un pôle sportif intercommunal situé à Novalaise.

La première étape de ce projet consiste à construire une halle multisports et une piste d'athlétisme. Elle précédera la rénovation et l'extension du gymnase (2027 – 2028) et la création d'un terrain de football synthétique,

Conçue sur la base d'une structure bois - acier et couverte d'une membrane textile, la halle sportive s'apparente à un préau sportif qui offre une protection contre les intempéries et le soleil. Elle couvrira une surface en résine d'environ 1 200 m².

En périphérie, une piste d'athlétisme de 200 mètres de long et un terrain de basket 3x3 seront créés.

Les équipements extérieurs seront libres d'accès tandis que la halle sera, dans un premier temps, réservée aux associations sportives et aux établissements scolaires. ■





ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2025, l'ensemble de l'éclairage public sera équipé de LED

La rénovation du parc luminaire de notre commune a été initiée en novembre 2022. Ce projet écologiquement ambitieux permet de produire un éclairage qualitatif, de limiter la pollution lumineuse et de réduire la consommation énergétique avec un gain estimé à 80% par rapport à la situation initiale.



Des aides financières importantes ont permis à la commune de lancer l'opération rapidement et sans recourir à l'emprunt :

- l'État, au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert ») à hauteur de 100 773 €,
- le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES), au titre d'un éclairage public énergétiquement performant, à hauteur de 45 212 €.

Les travaux sont menés en plusieurs phases.

Phase 1 : modification des modalités d'éclairage et d'extinction nocturne

L'équipement de toutes les armoires de pilotage a permis de mettre en place une extinction nocturne des lampadaires de 23 h à 5 h, permettant une première réduction significative de la consommation électrique.

Phase 2 : remplacement des lampadaires existants par des lampadaires à LED

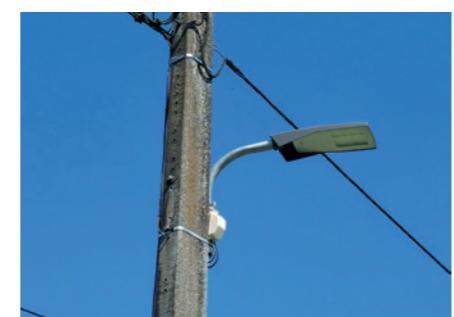
Le remplacement se fait :

- soit en changeant uniquement les têtes d'éclairage et en conservant le mât ou les supports muraux de fixation afin de limiter les ressources exploitées dans le cadre des travaux,
- soit en remplaçant l'ensemble du lampadaire.

Cette phase est avancée à environ 80 % et doit se terminer en fin d'année 2024.

Phase 3 : achèvement du remplacement des lampadaires et mise en place d'une réduction lumineuse en centre-bourg

L'équipement en LED sur la totalité du parc devrait être effectif en juin 2025. Les points lumineux manquants, répertoriés sur la commune seront installés.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Deux bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, des panneaux photovoltaïques vont être posés sur la toiture de la maison des associations et les futures ombrières de la salle polyvalente.



L'entreprise Bat'Elec a été retenue pour la pose de 160 m² de panneaux sur la toiture de la Maison des associations, délivrant une puissance de 36 Kwc destinée essentiellement à l'autoconsommation du bâtiment. L'installation sera livrée en fin d'année.

Porté par Savoie ENR Ombrières, le projet des ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente se concrétisera en 2025, ajoutant ainsi 1 675 m² de panneaux supplémentaires pouvant fournir jusqu'à 405 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 180 habitants, hors chauffage. Une partie de cette production sera utilisée en autoconsommation par les bâtiments publics, permettant de couvrir jusqu'à 40 % des consommations électriques avec une économie annuelle d'environ 10 000 € pour la commune. ■

1 835 m²

c'est la surface totale de panneaux photovoltaïques qui seront posés.



40 %

des consommations électriques communales seront fournis par les panneaux photovoltaïques.



10 000 €

d'économies annuelles attendues grâce à ces nouveaux équipements.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Deux bornes de recharge à Novalaise

Deux bornes de recharge des voitures électriques ont été implantées dans la commune.

La première, d'une puissance de 22 Kw AC propose deux prises sur le parking d'échange d'écomobilités, à côté du collège.

La seconde borne vient d'être installée sur le champ de foire. Elle sera mise en service d'ici fin 2024. Elle est surtout destinée au transit de passage ayant besoin d'une recharge rapide du véhicule puisqu'elle offre deux points de charge 22 Kw AC et un point de charge de 24 Kw DC. ■





2024 en quelques chiffres

Investissements engagés en 2024 : 1 508 030 €

Auto-financement à terme sur tous projets	710 239 €	Récupération de la TVA	188 258 €
Emprunt	0 €	Subventions attendues	534 793 €

	Projets	Montant total TTC	Financement	
			Subventions / FCTVA*	Autofinancement
2024	Réfection et entretien de la voirie communale	149 687 €	· Département : 74 741 € · FCTVA : 24 555 €	50 392 €
	Équipement et entretien des bâtiments communaux (Maison des associations, bâtiments Les Marronniers, La Poste/ADMR, Usine Tapis, église).	90 728 €	· FCTVA : 14 883 €	75 845 €
	Étude de faisabilité du réseau de chaleur	10 666 €	· Prime chaleur : 6 222 €	4 444 €
	Colombarium du cimetière	16 125 €	· Département : 5 106 € · FCTVA : 2 645 €	8 374 €
	Restauration des gravures du monuments aux morts	8 850 €	Montant non connu à ce jour	8 850 €
	Aménagement et entretien des parcs de détente Bon Vent et Pré Argent	95 478 €	· Région : 13 811 €	81 667 €
2024-2025	Aménagement des abords du terrain de boule La Fatta	110 000 €	· Département : 14 250 € · Etat : 14 250 € · Région : 28 500 €** · FCTVA : 18 044 €	34 956 €
	Aménagement de la cour de la Maison des associations	90 000 €	· Département : 14 250 € · Etat : 14 250 € · Région : 28 500 €** · FCTVA : 14 764 €	18 236 €
	Création d'un jardin intergénérationnel	70 000 €	· Europe : 34 014 € · Département : 8 640 € · FCTVA : 11 483 €	15 863 €
2024-2026	Réfection et aménagement des routes de Marcieux et du col de l'Épine	621 096 €	· Département : 310 000 € · Région : 43 000 € · FCTVA : 101 885 €	166 211 €
2024-2027	Rénovation de la salle polyvalente (maîtrise d'œuvre)	245 400 €		245 400 €



*Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est versé par l'État. C'est une compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA supportée sur les dépenses d'investissement qui n'est fiscalement pas récupérable.

** Montant total estimé, projet en cours de finalisation.

PLAGES DE BON VENT & PRÉ ARGENT



BILAN DE L'ÉTÉ

Pour la saison 2024, la municipalité a repris la gestion de l'accueil et des entrées pour la plage de Bon Vent.

Le snack et la location d'embarcations sont assurés par un nouveau gérant. L'occasion d'installer un guichet dans le même esprit que le snack, avec un bardage bois.

Le terrain de volley-ball a été déplacé sur les espaces verts, laissant la place à un terrain de pétanque.

95 192

c'est le nombre de personnes ayant fréquenté les plages cet été (94 959 en 2023).



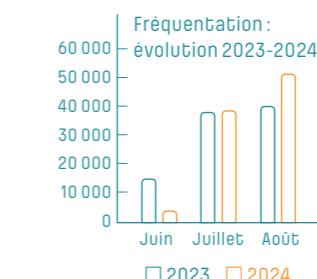
-10%

c'est la diminution des recettes par rapport à 2023. Si les entrées en semaine (2.5 €/adulte) augmentent de 25%, celles des week-end (4 €/adulte) baissent de 46%.



-71 %

c'est la baisse de fréquentation enregistrée en juin en raison de la météo maussade.



LE PARC DE BON VENT EN PAUSE HIVERNALE

Cet automne, l'équipe technique a réalisé de nombreux travaux au parc de détente de Bon vent. Le bord du lac souffrant d'érosion, les berges ont été rétablies avec l'apport de terre végétale et de l'herbe a été semée. Les grandes cavités ont été comblées de sable. Le terrain de volley rendu difficilement praticable en raison de nombreux trous, a été nivelé et semé.



Pour permettre à la végétation de prendre racine, le parc sera fermé jusqu'au printemps. ■

COMMERCES

UNE LIBRAIRIE À NOVALAISE ?

Juliette Daunay, habitante de Novalaise, travaille sur un projet de création d'un commerce culturel autour du livre sur notre commune. Son objectif est d'ouvrir une librairie généraliste/papeterie après la finalisation de son étude de marché. Un des enjeux de son projet sera la disponibilité d'un local adapté, un lieu de vie chaleureux et agréable ouvert à tous et toutes.

Pour toute information : librairienovalaise@gmail.com ■



UNE NOUVELLE PROPRIÉTAIRE POUR L'ARCADE FLEURIE

Cécile Chichignoud, fleuriste de métier, résidente de la commune a repris le magasin de fleurs de Joelle Bovagnet. Elle va profiter de l'hiver pour remettre un coup de jeune à la boutique idéalement placée à l'entrée du village. La réouverture est prévue au mois de février. Elle proposera des fleurs coupées, des plantes d'intérieur et d'extérieur, la réalisation de compositions florales pour les événements ainsi qu'un espace décoration, poterie et verrerie ! Nous lui souhaitons une belle installation. ■





REPAS DES AÎNÉS

UNE JOURNÉE PLACÉE SOUS
LE SIGNE DE LA BONNE HUMEUR

Samedi 20 janvier, le conseil municipal a invité nos aînés à un déjeuner à la salle polyvalente. Près de 180 personnes étaient présentes et ont apprécié le repas de très bonne qualité cuisiné par un traiteur de Novalaise. ■



GAZETTE DE NOVALAISE

TOUT SAVOIR SUR LA VIE
DE NOTRE COMMUNE

Vous pouvez recevoir la *Gazette* automatiquement au format numérique en vous inscrivant sur le site internet www.novalaise.fr et en cliquant sur « S'inscrire à la newsletter » en bas de chaque page. Si vous souhaitez recevoir une édition papier, faites-en la demande auprès du secrétariat de Mairie. ■



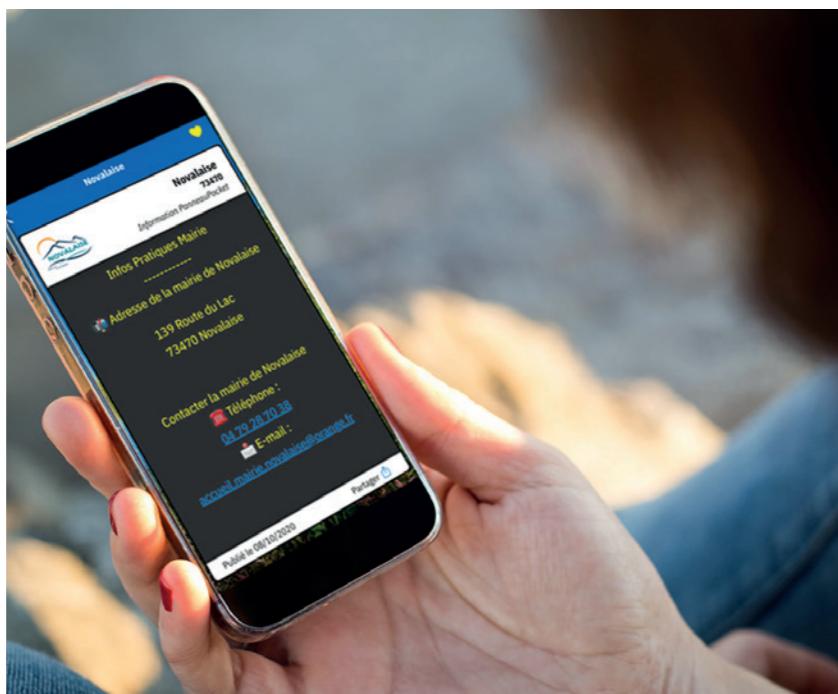
LA FRUITIÈRE
VOTRE ESPACE
DE TRAVAIL PARTAGÉ

La Fruitière, espace professionnel de coworking, propose des bureaux avec connexion Wifi haut débit, salle de pause équipée et salle de réunion (jusqu'à 10 personnes). Renseignez-vous sur le site internet www.novalaise.fr ou auprès du secrétariat de mairie. ■

APPLICATION MOBILE

Soyez alerté, prévenu, informé

Pour communiquer plus facilement avec les habitants, la commune s'est dotée de PanneauPocket.



Cette application permet d'envoyer des informations et des alertes de façon simple et efficace, de types alertes météo, coupures électriques, dangers, etc. ayant un impact sur la vie quotidienne.

À noter que le SIVU - École primaire publique du Bief du Moulin, a également souscrit à *PanneauPocket*. Accessible à tous en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni de fournir des données personnelles.

① Téléchargez *PanneauPocket* dans votre application Play Store, AppStore ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

② Recherchez votre commune et cliquez sur le ❤ à côté du nom. Vous recevrez les notifications dès la publication d'une information par la Commune. ■



Flashez le QRCode
pour télécharger
l'application sur
← PlayStore →
AppStore →



SOUVENIRS

59 ANS PLUS TARD, ILS SE RETROUVENT !

Le 2 février 2024, les anciens élèves du collège de l'année 1965 se sont retrouvés avec plaisir à la maison des associations qui était à leur époque le collège. ■



ASSOCIATION RIBAMBOUILLE

NOVALAISE EN FÊTE POUR LES TOUS PETITS

Pour la deuxième fois, un événement petite enfance a été organisé sur le territoire du lac d'Aiguebelette, le 13 avril : une « Ribambouille » pour les 0/6 ans.

40 personnes étaient mobilisées : personnel du multi-accueil, accueillantes du Lieu d'Accueil Enfants Parents, assistantes maternelles, jeunes qui portent un projet et équipe du centre socioculturel AEL avec les professionnels de tous les secteurs, les animateurs de l'accueil de loisirs et les administrateurs de l'association.

Le boulodrome couvert s'est transformé en une fourmilière merveilleuse. En arrivant, les enfants ont pu se dépenser sur les parcours de motricité et de vélo, dans les châteaux en carton, avec les jeux de transvasement de sable...

Dans la matinée, ils ont rejoint les ateliers de motricité fine pour découper, coller,

dessiner et écouter des histoires. Plein de propositions pour s'émerveiller et s'éveiller. Le spectacle « Murmures » de la compagnie La main qui parle a été joué deux fois pour permettre la venue d'un plus grand nombre.

350 personnes ont profité de cette fête sur le thème de la récupération et du recyclage. On peut jouer avec peu de choses, l'important c'est de faire ensemble. Les familles qui se croisent rapidement pendant l'année, ont pris le temps de discuter et de recueillir des informations pour préparer la rentrée.

L'organisation et l'animation de cette journée ont été l'occasion pour les services petite enfance et le centre social, de mieux se connaître.

Merci aux services techniques qui ont recouvert le boulodrome et rapproché « La Dune du Pilat des petits », l'identité de Ribambouille, à la mairie et à la CCLA pour leur confiance et leur soutien. ■



ÉCOLE NOTRE DAME

Des activités en plein air pour favoriser les apprentissages

Dans le cadre du projet d'établissement 2022-2026, apprendre autrement, les élèves réalisent certaines séances d'apprentissage dehors, afin de développer au mieux, leurs compétences en sciences, en mathématiques, en histoire ou en géographie. Des ateliers de philosophie et de lecture sont prévus dans le jardin de l'école. Les élèves de maternelle, du cycle 2 et leurs enseignants réalisent l'aménagement d'un potager. ■



LES PETITS JARDINERS DE LA CLASSE DE GS-CP
D'ERIC MORET-NIZET





HOMMAGE
SUR LES TRACES DE L'ARMÉE
DES ALPES DE 1940

Installé fin novembre sur le parvis de la mairie, ce panneau réalisé par la Fédération des soldats de montagne, rend hommage à l'histoire de l'armée des Alpes en 1940. Il s'inscrit dans le parcours « Sur les traces de l'armée des Alpes de 1940 » du Guide Vert Michelin.



PLACE DES 4 SAISONS
PROCHAINEMENT UN KIOSQUE
À LIVRES ET JEUX

Depuis son aménagement en 2023, la place des 4 saisons est devenue un lieu incontournable de notre commune. Nichée entre les écoles et l'EHPAD, elle offre un espace accueillant pour petits et grands, où chacun peut se détendre, rencontrer, goûter, jouer ou simplement profiter d'un moment en plein air.

Mais la commune ne s'arrête pas là ! La commission culture et lecture publique a encore des surprises en réserve pour rendre cet espace encore plus convivial. Prochainement, la place sera dotée d'un kiosque à livres et à jeux qui promet de ravir les amateurs de lecture et de moments partagés. Ce kiosque, conçu pour être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, fonctionnera sur le principe du partage : chacun pourra y déposer ou emprunter des livres et des jeux. Que vous souhaitez bouquiner un roman ou un magazine pendant que les enfants s'amusent, ou lancer une partie de ping-pong improvisée avec un voisin, ce kiosque deviendra un véritable coffre aux trésors.

ÉCHANGES CULTURELS

Une belle journée à Novalesa

Le 22 septembre, un groupe d'habitants s'est rendu à Novalesa pour renouer avec les échanges culturels qui unissent nos deux communes depuis plus de 55 ans. En moins d'une semaine, l'autocar affichait complet !



À l'arrivée, le groupe français eu la surprise de découvrir le village décoré de drapeaux français, un geste chaleureux pour marquer cette rencontre. Accueillis à la salle paroissiale par le maire Bruno Botteselle et son conseil municipal, les visiteurs ont ensuite entamé une balade à travers les ruelles pittoresques de Novalesa. La visite s'est poursuivie au musée local, un lieu rare qui n'ouvre que durant l'été, animé par les habitants bénévoles, fiers de partager leur patrimoine montagnard.

Avant de se mettre à table, un moment d'échange symbolique a eu lieu : Madame le maire, Claudine Tavel, a remis à son homologue italien un cadre représentant le village de Novalaise, réalisé par une artiste local. Ce cadeau a renforcé l'esprit de convivialité qui a rythmé la journée. Puis, place aux saveurs italiennes au restaurant de la Poste, où un repas copieux a régalé tout le

monde. L'après-midi, chacun a pu flâner parmi les stands de la Fête de la Patate, un événement phare de Novalesa avec plus de 40 exposants mettant à l'honneur l'artisanat et la gastronomie locale.

Le temps fort de la journée est venu avec la banda musicale qui a interprété les hymnes français et italien. Et pour finir en beauté, les deux maires ont ouvert la danse, entraînés par la fanfare, sous les applaudissements des participants.

Cette journée a permis de resserrer les liens entre nos communes, en attendant les prochaines étapes. Les réflexions sont en cours pour écrire, en 2025, un nouveau chapitre de cette belle amitié franco-italienne. Un comité de jumelage devrait être créé avec des projets d'échanges qui concerneront toutes les générations : des scolaires aux seniors.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Cap sur l'avenir grâce à vos idées

La bibliothèque municipale s'apprête à évoluer. Pour imaginer ensemble son futur, la population a été invitée à participer à une large concertation.

Ce que vous appréciez déjà

Vous avez plébiscité les nombreuses animations, la diversité des services, l'ambiance lumineuse et le confort des espaces.

Vos envies pour l'avenir

Les participants rêvent d'un espace plus grand, accessible et confortable, avec des coins détente, un espace café ou encore des zones dédiées pour les jeunes et les groupes. Vous avez exprimé le souhait d'une bibliothèque vivante, avec plus d'animations, de rencontres d'auteurs, et des équipements modernes tels que des liseuses et également nostalgique comme un coin vintage avec un tourne disque permettant d'écouter des vinyles.

Ce qui vous ferait venir plus souvent

Des horaires élargis, des animations variées, et un fonds documentaire enrichi (mangas, BD, livres audio) figurent parmi les idées fortes. Vous

avez également suggéré des espaces conviviaux pour échanger, des ateliers créatifs, et des services innovants comme des boîtes à livres.

Ces nombreuses idées guideront l'évolution future de la bibliothèque. Des arbitrages seront certainement nécessaires, mais cette démarche collaborative constitue une base précieuse pour imaginer une bibliothèque toujours plus ouverte et adaptée aux attentes de tous.

Afin de transformer ces idées en réalité, la commune va missionner le CAUE pour travailler sur l'aménagement futur des lieux. L'agrandissement serait envisagé à l'avant du bâtiment actuel, en lien direct avec la cour Pré Saint Jean. Un comité de pilotage sera également mis en place, rassemblant des partenaires comme le Rézo Lire, le Département, la DRAC, ainsi que les acteurs locaux et des bénévoles.

RETOUR EN IMAGES SUR UNE ANNÉE RICHE ET DYNAMIQUE



LA GRANDE LESSIVE : UNE EXPOSITION ÉPHÉMÈRE SUR LE THÈME "PAREIL - PAS PAREIL"



ACCUEIL DES SCOLAIRES ET ANIMATIONS EN BIBLIOTHÈQUE



LES ÉNIGMES DE L'ÉTRANGE BIBLIOTHÈQUE OCTARINE

LE SAVIEZ-VOUS ?

La bibliothèque de Novalaise fait partie des bibliothèques DAISYrables ! Cela signifie qu'elle met à disposition des ressources adaptées pour les personnes empêchées de lire. Parmi elles, des appareils permettant d'écouter des livres audios au format DAISY (Digital accessible information system). Ce format d'enregistrement intuitif permet de se déplacer facilement entre les chapitres, les pages ou même les phrases d'un ouvrage.

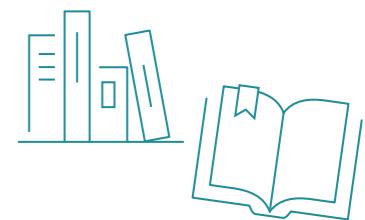
N'hésitez pas à nous renseigner lors d'une permanence !

Novalaise labellisée
« Ma commune aime lire et faire lire »

Le label « Ma commune aime lire et faire lire » valorise l'engagement pour la promotion de la lecture auprès des enfants et le renforcement du lien intergénérationnel. Notre commune peut se réjouir du dynamisme de son groupe Lire et faire lire, qui compte cette année 24 bénévoles proposant des lectures aux élèves de l'école du Bief du Moulin et aux enfants de la crèche intercommunale.

En complément, des événements coorganisés avec Lire et faire lire permettent de toucher un plus large public, notamment lors de la journée du Livre Jeunesse à 1 € proposant des ateliers créatifs et ludiques autour des livres et des contes en partenariat avec la FOL73.

Avec cette labélisation attribuée pour 4 ans, notre commune affirme son rôle dans la promotion de la lecture et du lien social, renforçant ainsi notre cohésion locale au bénéfice des générations futures.





Du 1/11/2023 au 31/10/24

Décès

Bourbon André, 9 novembre
 Mayet Hervé, 10 novembre
 Recugnat Armand, 13 novembre
 Hanquet Marie-Caroline,
 15 novembre
 Crochon Odile, 26 novembre
 Susla Miroslaw, 10 décembre
 Dufour Liliane, 12 décembre
 Coudurier Yvonne, 13 janvier
 Ferrouillet Suzanne, 13 janvier
 Benavidés Thierry, 18 janvier
 Blanquet René, 19 janvier
 Millet Yvonne, 31 janvier
 Damian-Tissot Fernand,
 13 février
 Husson Christiane, 7 mars
 Guinet Madeleine, 14 mars
 Artalle Pierre, 16 mars
 Ducruet Agathe, 11 avril
 Martin François, 12 avril
 Schwartz Patrice, 15 avril

Michaud Alice, 25 avril
 Nardy Joseph, 13 mai
 Berlioz Rolande, 25 mai
 Ceni Pierrine, 3 juillet
 Guillet André, 10 juillet
 Genna Mario, 16 juillet
 Moret-Berthet-Carquelin Jean
 22 juillet
 Barbazon Marie-Christine
 22 juillet
 Colé Maguy, 8 septembre
 Artalle Marie-Catherine
 11 septembre
 Bellemain Gilbert, 8 octobre
 Damian Maurice, 16 octobre
 Cophignon André, 19 octobre

Seuls sont listés les avis de naissances et de mariages pour lesquels nous avons reçu une autorisation de publication.

15 naissances

Richard Aïtiana, 21 décembre
 Perrier Marceau, 24 janvier

Bernigaud Robin, 28 janvier
 Deschamps Eren, 12 avril
 Campourcy Marin, 13 avril
 Cleard Maddy, 16 avril
 Huguet Léon, 5 mai
 Cieli Teyssier Gia, 5 mai
 Reynier Aurore, 12 juin
 Faure Lylyah, 19 juillet
 Gilles Méline, 5 octobre
 Blanc Martin, 17 octobre
 Dumollard Sacha, 30 octobre

10 mariages

Gaucher Julie et Sanchez Palma
 Daniel, 17 novembre
 Peyré Lucie et Perrier Laurent,
 9 mars
 Bouisset Céline et Bonvalet Jérôme,
 23 mars
 Vettori Claudia et Berier Joffrey,
 22 juin

RÉNOVATION**LA BASCULE PUBLIQUE FAIT PEAU NEUVE**

Installée en bordure de la route départementale 921 depuis fin 1967, il était nécessaire de rénover la bascule publique, appelée également pont bascule ou poids public.

Cette bascule dispose d'une plateforme de pesage et d'une cabine qui abrite le « bras » de l'appareil et son contre-poids.

Le socle a été redressé et le coffret de protection restauré. L'ensemble a été peint à la couleur des installations communales. Elle sera étalonnée.

En France, entre la fin du XIX^e et début XX^e siècle, les bascules étaient indispensables à l'économie des campagnes. Elles servaient lors des négociations et transactions. Aujourd'hui, la bascule est en libre service et reste encore utilisée par des agriculteurs et marchands de bois. ■

CIMETIÈRE**LE POINT SUR LES TRAVAUX**

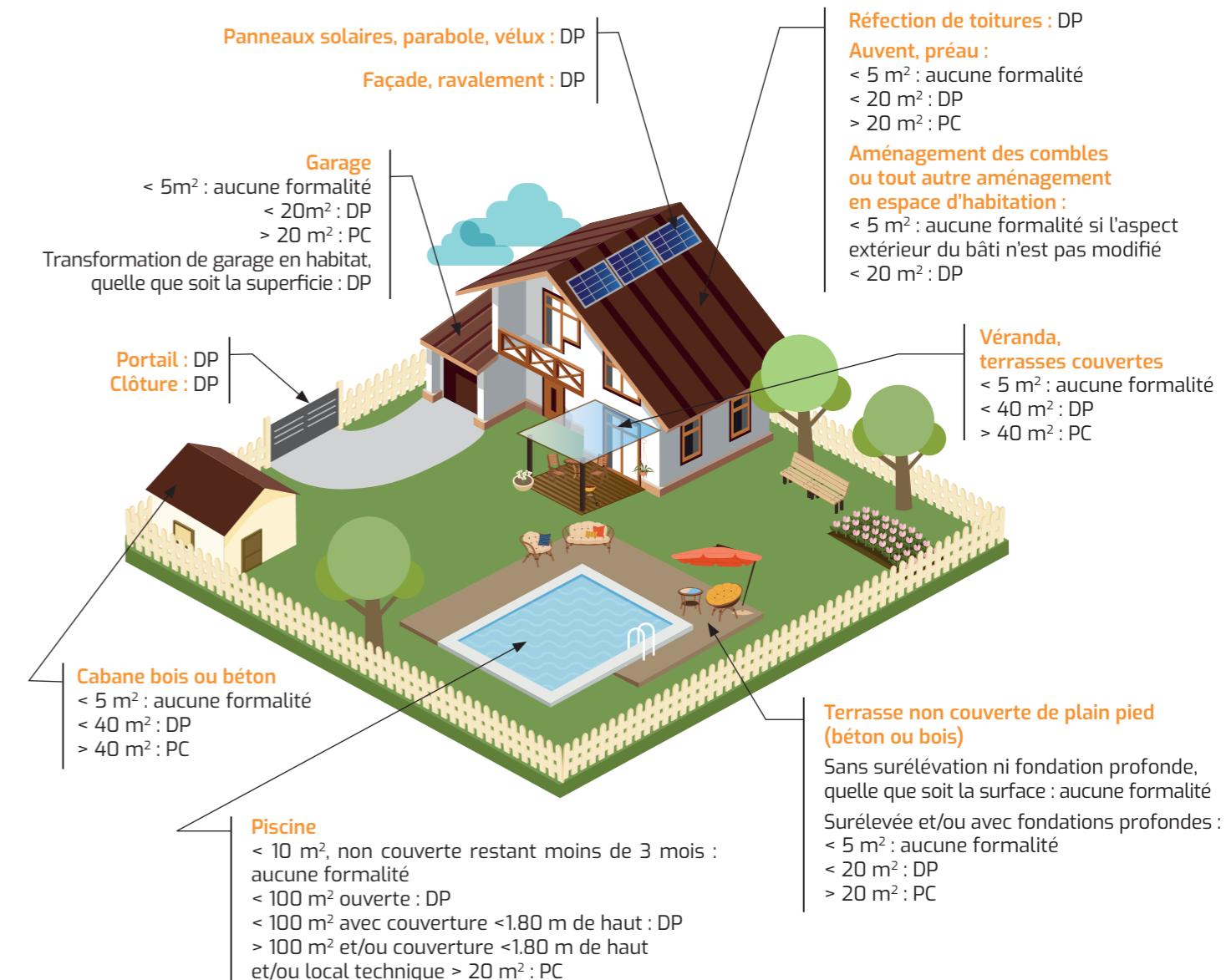
Les piliers en pierre de l'entrée ont été sablés, une plaque informant des horaires d'ouverture obligatoire a été apposée. Le panneau d'affichage des documents réglementaires a été changé. Un quatrième columbarium a été installé dans le jardin du souvenir. Nous remercions Monsieur William Labergerie, graveur sur pierre habitant la commune, qui a gracieusement rénové la plaque du souvenir de sa propre initiative. ■

**SÉCURITÉ****VÉRIFICATION DES POTEAUX D'INCENDIE**

Dispositif essentiel de sécurité, les poteaux d'incendie ont été vérifiés par la mesure du débit et le volume d'eau. Pour les rendre visibles et identifiés, ils ont tous été repeints par le service technique communal. ■

RÉGLEMENTATION**Quelles autorisations pour quels travaux ?**

Déclaration préalable (DP), permis de construire (PC) ? En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent.

**Dans le cadre d'un permis de construire :**

- pour une construction neuve : si la surface dépasse 150 m², vous avez l'obligation de recourir à un architecte,
- pour une extension supérieure à 20 m², il en est de même si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.





VIGILANCE

SIGNALEZ EN LIGNE

LA PRÉSENCE DES FRELONS ASIATIQUES

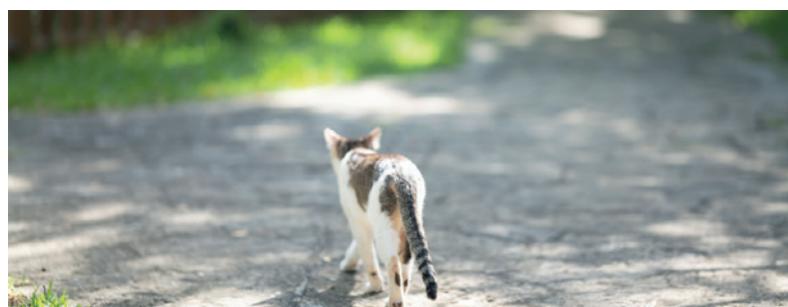
Le frelon asiatique est le prédateur de nombreuses espèces d'insectes (guêpes, mouches papillons...) et notamment des abeilles. En France, les observateurs s'accordent pour dire que le frelon asiatique n'est pas agressif pour l'homme, tant qu'une distance de 4 à 5 mètres par rapport au nid est respectée. Sa piqûre, si elle est douloureuse, n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille. La lutte contre le frelon asiatique en région AURA s'appuie sur un réseau de plus de 500 référents volontaires répartis sur le territoire et d'animateurs départementaux coordonnant les actions. Une plate-forme a été créée permettant de gérer les signalements.

Ainsi, si vous suspectez la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone, signalez-la sur : www.frelnosasiatiques.fr

Cette plateforme propose également des éléments permettant de connaître et de reconnaître cette espèce invasive. ■

CHATS LIBRES

UNE CAMPAGNE DE STÉRILISATION LANCÉE EN JANVIER 2025



Pour enrayer la recrudescence des chats libres sur la commune, la mairie a signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis afin de mettre en place une campagne de stérilisation et d'identification. La Fondation prendra en charge 50% des frais de stérilisation.

La fondation 30 millions d'amis rappelle que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre leur pullulation. La stérilisation stabilise la population qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rongeurs. Elle enrôle le problème d'odeur d'urine et de miaulements des femelles en période de fécondité. De plus, le chat étant un animal territorial, il empêche l'installation d'autres individus sur son territoire.

La convention sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2025 par l'agent de sécurité de la voie publique et les bénévoles locaux de l'association Aide aux animaux de L'avant-pays savoyard.

Si vous rencontrez des chats ne possédant pas de propriétaire et ayant tendance à fuir la présence humaine, vous pouvez envoyer un mail à l'ASVP en joignant des photos afin de faciliter l'identification de l'animal : asvp@novalaise.fr ■

ENTRETIEN

ÉLAGUER, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



L'accès au téléphone, à la télévision, à internet et au réseau électrique est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation. Si vous êtes propriétaire d'un terrain ou d'un jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux électriques et de télécommunications. Il vous faut donc débroussailler, couper l'herbe et surtout élaguer vos arbres pour prévenir la chute de branches et éviter l'arrachage des lignes en cas de vent ou d'intempéries.

La municipalité procède actuellement au recensement des parcelles dont la végétation pourrait provoquer l'arrachage de câbles électriques ou téléphoniques. Les propriétaires concernés recevront un courrier pour les informer... alors n'attendez pas, élaguer ! ■

BRUITS DE VOISINAGE

RESPECTEZ VOS VOISINS

L'arrêté préfectoral précise que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h. ■



CONSEIL MUNICIPAL

David Dumas a quitté le conseil municipal, nous le remercions pour son engagement au service de la commune.



Expression des élus minoritaires*

Respect, tolérance, écoute...

Comment se passe un conseil municipal à Novalaise ?

Trois jours avant au moins, nous recevons l'ordre du jour, mais sans aucune précision sur le contenu des points ni sur ce que nous serons amenés à voter (sauf si cela avait été évoqué en commission). Nous avons bien demandé à recevoir le déroulé du conseil mais cela n'est obligatoire que pour les communes > 3500 habitants, d'où aucune obligation et au final, fin de non-recevoir de Mme le Maire. Nous nous retrouvons donc systématiquement dans une position inconfortable en découvrant les sujets dans l'instant (par exemple, hausse de tarifs, projet à valider, ...) et devoir voter les délibérations dans les minutes qui suivent.

D'où des questions pour mieux comprendre ou une intervention pour donner notre avis. Mais alors, trop souvent, cela déclenche une réponse cinglante de Mme le Maire ou de ses adjoints, avec de suite un climat lourd et pénible. Pourtant, chacun a le droit d'avoir des idées différentes, et nul n'a toujours raison, ni toujours tort !

Un fonctionnement normal devrait permettre des échanges apaisés, et permettre notamment en commissions municipales de discuter, de proposer des idées, des améliorations en profitant des compétences de chacun dans l'intérêt de tous et du village.

C'est comme cela que nous comprenons la démocratie, que nous aurions souhaité la pratiquer dès 2020, et que nous la proposerons de nouveau en 2026.

Communication, information

Est-ce une symbolique de ce malaise, de ce déficit de démocratie à Novalaise, bien que l'équipe municipale n'y soit certainement pour rien ? Mais depuis de nombreux mois, les 4 panneaux d'affichage libre sont désespérément vides. Car systématiquement, toute affiche associative, politique ou privée, disparaît la nuit suivante où elle est collée ou scotchée. Espérons que ces panneaux permettront enfin aux associations et aux habitants de communiquer, de s'informer car c'est ainsi qu'un village est vivant !



Retrouvez nos actus sur :
<http://novalaise-autrement.fr>
et sur facebook



**novalaise
autrement**

* Lorsque la commune diffuse, sous forme physique ou numérique, des informations sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale pour chaque publication selon les modalités du règlement intérieur.

NUMÉROS UTILES



Mairie - www.novalaise.fr

Bâtiment les Marronniers - 139 route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 28 70 38 - Fax : 04 79 28 71 01 - accueil@novalaise.fr

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h,
mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,
jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

Bibliothèque

Tél. : 04 79 28 79 28 - bibliotheque@novalaise.fr - Horaires d'ouverture :
mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 (13 h 30 à 19 h 30 en période scolaire),
samedi de 10 h à 12 h.

Communauté de communes du lac d'Aiguebelette (CCLA)

Cusina - 572 route d'Aiguebelette - 73470 Nances
Tél. : 04 79 28 78 64 - ccla@ccla.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Office du tourisme du lac d'Aiguebelette

Tél. : 04 79 36 00 02

Déchèterie

360 route du Bief du Moulin - ZA du Goutier
73470 Novalaise - Tél. : 04 79 26 08 30

Horaires d'ouverture :

mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h,
mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.
Pour les professionnels (carte d'accès obligatoire) :
mardi et vendredi de 13 h 30 à 18 h.

Centre socio-culturel du Lac d'Aiguebelette (AEL)

Point relais CAF : 04 79 28 57 39

EHPAD - Résidence du Lac d'Aiguebelette : 04 79 26 41 90

SIVU du groupe scolaire de Novalaise

Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances et Novalaise
Bâtiment les Marronniers - 139 route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 36 37 00 - sivu.ecoles@novalaise.fr

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h,
jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

École maternelle : 04 79 28 72 67

École élémentaire : 04 79 28 74 80

École Notre Dame : 04 79 28 76 62

Collège : 04 85 96 18 20

Multi-accueil Lépin-le-Lac - Novalaise : 04 79 72 22 93

Assistante sociale : prendre RDV au CPAS
de Saint-Genix-sur-Guiers : 04 76 31 51 95

ADMR : 04 79 28 78 82

Dentistes

Dr Chartier Gaël : 04 79 75 58 21
Dr Nathalie Duga : 09 80 67 06 64

Pharmacien : Dr Delaigue Vincent : 04 79 28 70 26

Panneau Pocket

Pour être alerté, prévenu et informé
en temps réel de l'actualité de la
commune, téléchargez l'application
gratuite en flashant les QR Codes :



→ PlayStore
AppStore →



Médecins :

Dr Besseau Fanny : 04 79 28 72 80
Dr Collomb Géry Audrey : 04 79 28 79 85
Dr Dufaitre Mathieu : 04 79 28 72 80
Dr Lagoutte Laurence : 04 79 28 79 85

Kinésithérapeute : Claire Pascal : 04 79 28 77 78

Kinésithérapeute / ostéopathe :

Bruyère Charlotte : 09 83 98 71 82
Domeignoz Candice : 09 83 98 71 82
Kebedjis Cécile : 09 83 98 71 82

Ostéopathes :

Barnave Vincent : 04 79 33 51 42
Van Moorleghem Régis : 06 68 35 05 32

Sage-femme - ostéopathie

Rodier Karine : 06 08 93 86 61

Sage-femme libérale

(D.I.U. Acupuncture obstétricale) :
Gros Catherine : 06 60 21 67 60

Sophrologue : Julien Patrick : 06 59 53 75 77

Kinésiologue : Karine Blumet : 06 79 02 86 51

Médecine traditionnelle chinoise :

Sophie Soeur : 07 82 52 32 72

Psychologue :

Bouvier-Seguin Céline : 06 09 06 81 36

Orthophonistes :

Quay Yvette : 04 79 28 73 70
Elise Grammaire-Marion : 09 52 77 33 65

Pédicure - Podologue :

Boissac Thomas : 07 78 23 75 40
Forest Oriane : 07 71 56 68 07
Pomel Virginie : 04 79 28 96 83

Infirmières : 04 79 28 72 71

Infirmière de santé publique :

Mollex Caroline : 06 95 73 32 50

Opticien :

Novalaise optique, Samuel Kilinc : 09 84 55 04 41

URGENCES

15 SAMU / 18 Pompiers / 17 Police secours

**114 N° d'urgence pour les sourds et malentendants
(par sms)**

112 N° d'urgence européen

04 72 11 69 11 Centre anti-poison